



## Luminus s'engage à concrétiser six engagements, en référence à 12 des 17 objectifs 2030 des Nations Unies

Les Nations Unies ont adopté leur programme pour le développement durable à l'horizon 2030 le 25 septembre 2015. Les 17 objectifs de développement durable (SDGs\*) sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Dès fin 2015, Luminus s'était engagé, auprès du réseau The Shift, en faveur de quatre objectifs. Ces objectifs, directement liés aux métiers de Luminus, concernent la santé et le bien-être du personnel (SDG n°3), les énergies propres et d'un coût abordable (SDG n°7), les villes et communautés durables (SDG n°11), la lutte contre les changements climatiques (SDG n°13).

En 2019, Luminus a entamé une réflexion visant à formaliser des engagements vis-à-vis d'autres SDGs. Cette réflexion a permis de concrétiser six engagements, intégrant les quatre précédents, et se référant à douze SDGs au total.

**Ethique et achats** : intégrer les meilleures pratiques en terme d'éthique et s'assurer de rendre ses achats plus responsables

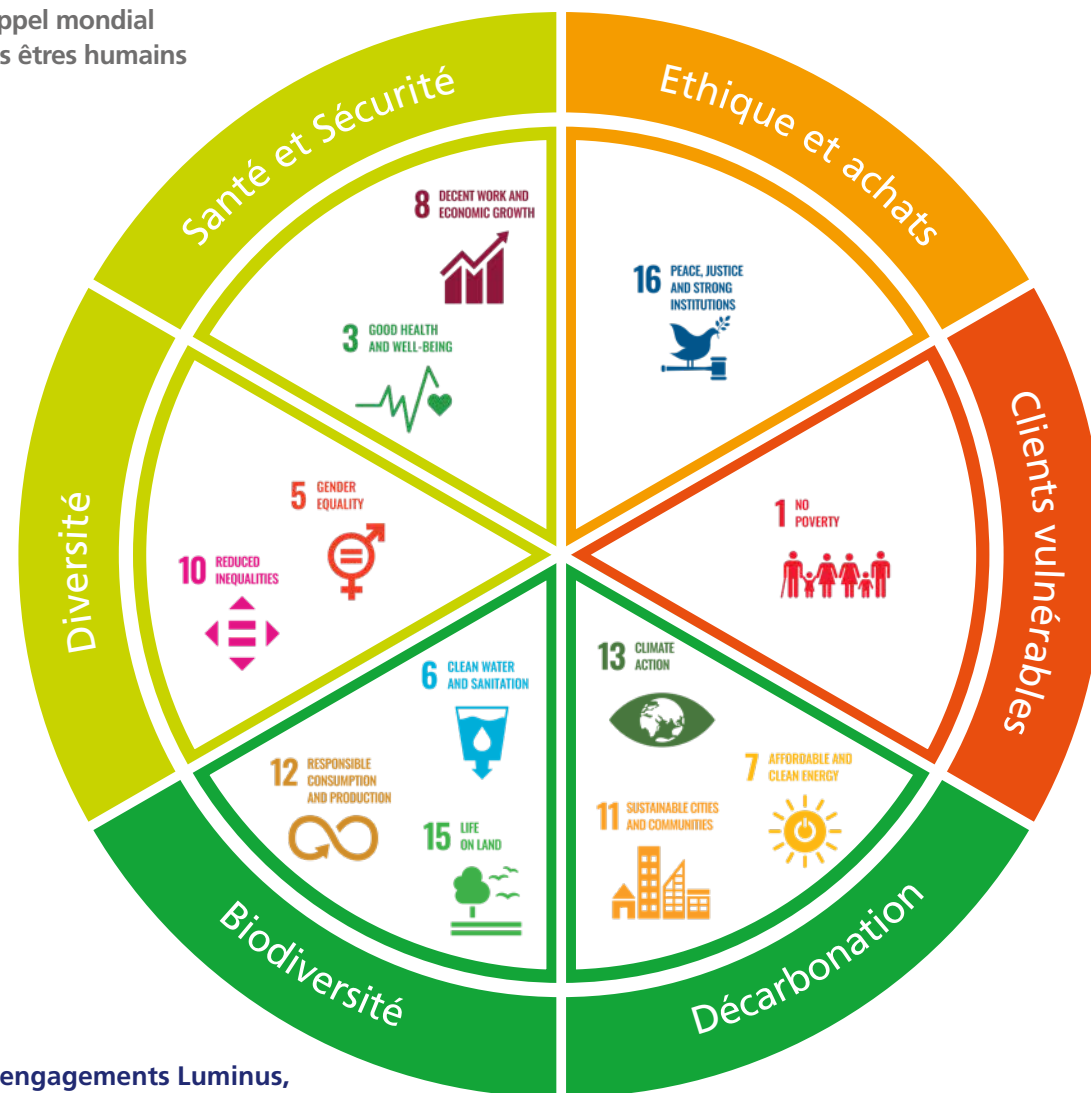
**Clients vulnérables** : anticiper les difficultés des clients vulnérables pour préserver leur accès à l'énergie

**Décarbonation** : contribuer à la lutte contre le changement climatique en développant les énergies renouvelables et les solutions d'efficacité énergétique, et en associant les citoyens aux investissements

**Biodiversité** : réduire les impacts de nos projets et mettre en place des mécanismes pour avoir un effet positif sur la biodiversité

**Santé, sécurité et bien-être au travail** : veiller à la santé et la sécurité de chacun, aussi bien au sein de l'entreprise qu'en externe

**Diversité** : favoriser la diversité et lutter contre les discriminations



Six engagements Luminus, en faveur de douze SDGs.

\* SDG : Sustainable Development Goal ou Objectif de Développement durable

## Intégrer les meilleures pratiques en terme d'éthique et s'assurer de rendre ses achats plus responsables



- SDG 16.5** Réduire nettement la corruption sous toutes ses formes
- SDG 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- SDG 16.b** Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Luminus s'engage à respecter des règles éthiques et de conformité aussi bien en interne qu'en externe, à travers différentes politiques et son Code de Conduite. Luminus a mis en place un système d'alerte et prend les actions nécessaires afin d'être en accord avec la législation belge, sa propre politique et ses clauses d'intégrité, ainsi que certaines conventions internationales. Dans le cadre du SDG16, Luminus s'engage à lutter contre la fraude et la corruption sous toutes ses formes, ainsi qu'à prévenir et traiter toute situation d'injustice ou de discrimination dans la vie au travail.

## Anticiper les difficultés des clients vulnérables pour préserver leur accès à l'énergie



- SDG 1.4** D'ici 2030, faire en sorte que tous, hommes et femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance

Luminus s'est engagé, dès 2012, à aider les clients vulnérables à gérer au mieux leurs factures d'énergie. Les processus internes ont été modifiés, afin que :

- les clients soient contactés pro-activement lorsque leur facture annuelle est beaucoup plus élevée que prévu ;
- les demandes des clients exposés à des coupures soient traitées en priorité ;
- les contacts entre les clients en difficulté et les organismes d'aide sociale soient favorisés.

Par ailleurs, les acomptes mensuels, qui permettent d'échelonner les paiements, sont calculés pour éviter les mauvaises surprises et des risques de surendettement lors des régularisations annuelles. En cas de difficulté, l'entreprise s'efforce de proposer des solutions individualisées, afin que le plan de paiement proposé soit aussi réaliste que possible, et mené à terme sans nouvel incident.

# Contribuer à la lutte contre le changement climatique en développant les énergies renouvelables et les solutions d'efficacité énergétique, et en associant les citoyens aux investissements



- SDG 7.2** D'ici 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- SDG 7.3** D'ici 2030, doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- SDG 7.A** D'ici 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les énergies propres



- SDG 11.B** Accroître le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, l'utilisation rationnelle des ressources, l'adaptation aux effets des changements climatiques et leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030, une gestion globale des risques de catastrophe



- SDG 13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne la limitation et l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et les systèmes d'alerte

Luminus s'engage à mesurer son empreinte carbone chaque année. Celle-ci fait l'objet d'une certification d'un tiers indépendant. Des mesures sont prises pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou les compenser. Les résultats obtenus sont publiés en toute transparence dans le rapport RSE annuel.

Luminus s'engage à développer son parc éolien, avec un objectif ambitieux de 774 MW, à construire d'ici 2023, soit une progression de 50% en quatre ans. Luminus bénéficie de l'expertise du groupe EDF, et notamment de la Direction Recherche et Développement, lors de la mise en œuvre des technologies les plus efficaces et les plus décarbonées.

En proposant à ses clients des contrats de performance énergétique, Luminus s'engage sur une meilleure utilisation des ressources, pour un résultat garanti. Luminus donne la possibilité aux citoyens d'investir dans ses projets d'énergies renouvelables, ce qui contribue à la sensibilisation du public aux problématiques climatiques, en accord avec l'engagement pris avec The Shift en 2015.



# Réduire les impacts de nos projets et mettre en place des mécanismes pour avoir un effet positif sur la biodiversité



**SDG 6.3** D'ici 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, l'évacuation « sauvage » des déchets et en minimisant les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

**SDG 6.6** D'ici 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs



**SDG 12.4** D'ici 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement



**SDG 15.1** D'ici 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

**SDG 15.5** Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

**SDG 15.8** D'ici 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

Luminus s'efforce de réduire la consommation d'eau dans l'ensemble de ses installations, afin de contribuer à une gestion durable de l'eau. Luminus s'efforce de limiter l'utilisation de produits chimiques et matériaux dangereux, d'éviter tout rejet incontrôlé et de réduire le volume d'eaux usées non traitées avant rejet.

De façon plus générale, Luminus cherche à réduire son empreinte sur les écosystèmes. Luminus a notamment mis en place un système de tri sélectif sur l'ensemble de ses sites, ainsi qu'un processus de recyclage des déchets industriels. En tant que producteur d'électricité, Luminus s'engage également à éviter, réduire ou compenser la contribution de ses activités aux cinq facteurs de pression majeurs (IPBES\*) sur la biodiversité. De plus, Luminus s'engage, avec des partenaires, à participer à la lutte contre la déforestation et/ou à reboiser.

\* IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

## Veiller à la santé et la sécurité de chacun, aussi bien au sein de l'entreprise qu'en externe

3

GOOD HEALTH AND WELL-BEING



- SDG 3.4** D'ici 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- SDG 3.5** Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- SDG 3.9** D'ici 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

8

DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH



- SDG 8.8** Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

Luminus s'efforce de créer des environnements de travail sûrs et sains afin de prévenir tout accident ou dommage matériel et environnemental.

Le management s'est engagé à cultiver objectivité, ouverture et optimisme, pour créer un environnement positif et propice au bien-être de tous.

La politique Health, Safety, Environment (HSE) de Luminus, ainsi que le Code de Conduite, décrivent les obligations des collaborateurs internes et externes vis-à-vis des règles de sécurité. La prévention des accidents fait l'objet de formations régulières. Des actions préventives vis-à-vis de l'abus de substances nocives pour la santé sont régulièrement organisées.

Luminus s'efforce de réduire les émissions et les rejets de substances pouvant polluer l'air, l'eau et le sol. Luminus rend également compte du niveau de pollution du sol de ses sites en faisant procéder à des audits, conformément aux réglementations, ainsi qu'aux assainissements requis.

## Favoriser la diversité et lutter contre les discriminations

5

GENDER  
EQUALITY



**SDG 5.1** Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

**SDG 5.5** Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

10

REDUCED  
INEQUALITIES



**SDG 10.2** D'ici 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, sexe, handicaps, (supposée) race, appartenance ethnique, origines, religion, statut économique ou autre

**SDG 10.3** Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Luminus s'efforce d'éviter toute discrimination, depuis le processus de recrutement jusqu'à l'accès aux postes clefs.

La non-discrimination est l'une des obligations légales soulignées de longue date dans le Code de Conduite de Luminus. En tant qu'employeur, « Luminus est déterminé à offrir à ses collaborateurs et collaboratrices des chances égales de reconnaissance et d'évolution de carrière, quelles que soient leurs croyances, leur genre, leur âge, leur handicap, leur origine ou leur orientation sexuelle. »

En outre, en 2016, le CEO de Luminus s'est engagé explicitement en faveur de la diversité, à tous les niveaux de l'entreprise : « Nos managers, en particulier, doivent être conscients des discriminations de genre - visibles, invisibles ou inconscientes - qui peuvent affecter les décisions des femmes comme des hommes. Bien connaître ces biais inconscients contribue à s'en libérer ! ».

La Leadership Ambition formalisée en 2018 précise le comportement attendu des managers : « j'apprécie la diversité chez mes collègues et je m'adapte à chacun ».